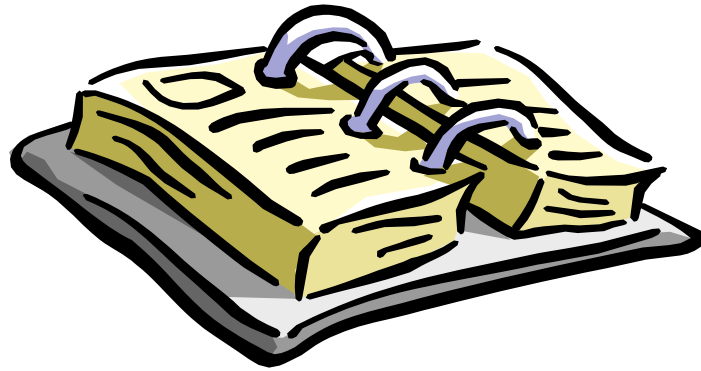




Association des chefs
en sécurité incendie du Québec

PROCÉDURIER



COMITÉ

DES ACTES DE BRAVOURE

TABLE DES MATIÈRES

Avant propos	3
Mission du pompier.....	4
Composition du comité	5
Procédures pour soumettre un rapport de reconnaissance des actes de bravoure	6
Classification de la reconnaissance des actes de bravoure.....	7
Critères d'évaluation des actes de bravoure	9
Documents à soumettre au secrétariat de l'ACSIQ pour les actes de bravoure	10
Prix au récipiendaire ayant reçu la plus haute distinction.....	11
Fiche d'inscription.....	12

AVANT PROPOS

Ce procédurier est le guide pour les personnes qui statuent sur l'étude et l'analyse des cas soumis au Comité des actes de bravoure de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec.

Ce document fut inspiré du document "*Procédurier pour le comité de reconnaissance des actes de mérite*" du Service de la prévention des incendies de Montréal et adapté par le Comité des actes de bravoure de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec.

Vous trouverez dans ce procédurier la fiche d'inscription que vous devez compléter ainsi que les critères d'évaluation que le comité a approuvés le 1^{er} juin 1997.

Afin d'alléger le texte, seul le générique masculin a été retenu sans discrimination.

MISSION DU POMPIER

La mission des pompiers est de sauver la vie des citoyens; ils doivent cependant le faire le plus sécuritairement possible et en respectant les règles de l'art de leur profession.

Tel qu'établie à ce jour par le comité des actes de bravoure et en respectant les directives d'opérations sécuritaires, lors d'opérations d'extinction ou d'interventions diverses, le travail doit être fait dans la plus grande sécurité possible pour tout le personnel (*réf. - réunion du comité le 1^{er} juin 1997*).

COMPOSITION DU COMITÉ

1.1 Le comité regroupe 5 membres de l'ACSIQ.

Nom des responsables pour l'année **2009-2010** :

M. André Bonneau (**responsable du comité**)
Directeur
Service incendie Gatineau

M. Érick Harnois
Chef de division
Service incendie Terrebonne

M. Luc Lebreux
Directeur
Service incendie Grande-Rivière

M. Jean-Guy Laterreur
Directeur-adjoint
Service incendie Québec

M. Richard Lefebvre
Directeur
Service incendie Rouyn-Noranda

PROCÉDURES POUR SOUMETTRE UN RAPPORT DE RECONNAISSANCE DES ACTES DE BRAVOURE

- 2.1 L'auteur rédige et achemine le dossier à l'ACSIQ sous la rubrique "**ACTES DE BRAVOURE**" avant le 15 février de chaque année (voir à la page 9 pour la rédaction du rapport).
- 2.2 L'ACSIQ accuse réception à la ville ou l'institution ayant soumis la ou les candidatures.
- 2.3 L'ACSIQ accumule tous les rapports de l'année en cours soit, du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- 2.4 Le 15 février de l'année en cours, l'ACISQ remet une copie par courrier de tous les rapports reçus à chacun des membres du comité.
- 2.5 Dans les 2 premières semaines de mars, le comité se réunit ou à tout le moins, fait un appel conférence avec tous ses membres. À l'aide des critères d'évaluation (voir page 9) déjà approuvée, fait l'analyse de tous les dossiers de l'année précédente pour que la plus haute distinction soit reconnue au congrès de l'année en cours.
- 2.6 Le responsable du comité transmettra par courrier au président le nom du candidat choisi et celui-ci fera le nécessaire pour que le candidat soit invité au congrès dans les 2 dernières semaines de mars.

N. B. Advenant le cas où aucun candidat ne se classifie pour une médaille, aucune remise officielle n'aura lieu lors du congrès.

CLASSIFICATION DE LA RECONNAISSANCE DES ACTES DE BRAVOURE

3.1 Médaille d'or

*Décernée pour l'accomplissement de la **mission**¹ par un membre ayant encouru un risque exceptionnel pour son intégrité physique ou psychique. Décernée aussi à titre posthume.*

3.2 Médaille d'argent

*Décernée pour l'accomplissement de la **mission**¹ par un membre ayant encouru un risque important ou une situation soutenue, intense ou prolongée pour son intégrité physique ou psychique.*

3.3 Médaille de bronze

*Décernée pour l'accomplissement de la **mission**¹ par un membre ayant encouru un risque ou une situation particulière pour son intégrité physique ou psychique.*

3.4 Certificat de témoignage

*Décerné pour l'accomplissement de la **mission**¹ par un chef ou un pompier qui se distingue des autres de façon exemplaire.*

3.4.1 Certificat de témoignage - Hommage à un groupe

*Décerné pour l'accomplissement de la **mission**¹ par un groupe d'individus qui par leurs actions concertées, leur travail d'équipe, ils ont réussi un exploit ou un travail exemplaire. Une plaque pour la caserne et une reconnaissance individuelle.*

¹Pour qu'un pompier soit admissible à une reconnaissance d'un acte de bravoure, il doit respecter les priorités de la mission d'un service d'incendie.

CLASSIFICATION DE LA RECONNAISSANCE DES ACTES DE BRAVOURE

3.5 Lettre de félicitations

Décernée pour une action ou un travail accompli de façon remarquable.

3.6 Lettre de non recevabilité

Lettre transmise à l'auteur d'un rapport de reconnaissance d'acte de bravoure dans les cas où les exigences et les critères d'admissibilité ne sont pas atteints.

N.B. Une copie du (des) certificat(s) de témoignage et/ou de la (des) lettre(s) de félicitations seront transmises aux directeurs régionaux et de secteurs s'il y a lieu les informant du résultat de l'événement.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES ACTES DE BRAVOURE

- 4.1 L'acte de bravoure doit avoir lieu durant l'exercice de leur fonction.
- 4.2 La mission des pompiers est de sauver la vie des citoyens; ils doivent cependant **le faire le plus sécuritairement possible et en respectant les règles de l'art de leur profession.**
- 4.3 Les pompiers doivent porter la tenue intégrale de combat d'incendie fournie par le service de la prévention des incendies (SPI) de leur municipalité ou tout autre équipement pertinent à l'intervention d'urgence.
- 4.4 Le port de l'appareil de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA) est obligatoire lorsque la nature de l'intervention le requiert, à l'exception lors des interventions suivantes :
- ↳ sauvetage sur l'eau;
 - ↳ sauvetage dans un espace clos (dans certains cas seulement);
 - ↳ sauvetage en hauteur;
 - ↳ etc.
- 4.5 Dans les bâtiments en feu, une "ligne de vie" doit être installée en priorité pour la protection des sauveteurs.

DOCUMENTS À SOUMETTRE AU SECRÉTARIAT DE L'ACSIQ POUR LES ACTES DE BRAVOURE

Voici en détail, ce que doit contenir tout dossier soumis par une ville ou une institution.

- 5.1 Fiche d'inscription.
- 5.2 Lettre du directeur, du président ou du directeur général, selon le cas, affirmant la véracité des faits.
- 5.3 Copie du rapport général de l'intervention.
- 5.4 Description élaborée de l'événement en s'assurant que les méthodes de travail sont décrites.
- 5.5 Découpage(s) de journaux s'il y a lieu.
- 5.6 Tout autre document jugé important qui aiderait le comité à faire un choix le plus éclairé possible.

Adresse de l'**ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

5, rue Dupré
Belœil (Québec) J3G 3J7

Téléphone : (450) 464-6413 / **Sans frais** : (888) 464-6413
Télécopieur : (450) 467-6297

PRIX AU RÉCIPiendaIRE AYANT REÇU LA PLUS HAUTE DISTINCTION

Détail du prix offert par l'ACSIQ au candidat ayant obtenu la plus haute distinction.

6.1 Invitation du candidat avec sa conjointe au congrès annuel.

6.2 Invitation au banquet d'ouverture du congrès.

6.3 Une nuit à l'hôtel avec petit déjeuner.

6.4 150 \$ de frais de dépenses (à réajuster s'il y a lieu).

De plus, le candidat recevra une médaille selon la catégorie de l'acte de bravoure et nous assurerons qu'une couverture médiatique sera faite afin de promouvoir l'événement.



ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC
Comité des actes de bravoure

Fiche d'inscription

RENSEIGNEMENTS PRÉLIMINAIRES

ENQUÊTE

Date : _____
Heure : _____
Endroit : _____

ENQUÊTEURS

TÉMOIN

Nom : _____ Prénom : _____
Grade : _____ Matricule : _____
Caserne actuelle : _____ Groupe : _____
Caserne lors événement : _____ Groupe : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Tél. : _____ Date d'entrée SPI : _____

RENSEIGNEMENTS DU CAS POUR L'ANALYSE DU DOSSIER

Date : _____ Heure : _____ Conditions météorologiques : _____
Appareil : _____ Officiers : _____
Assignation : _____ Pompiers : _____
Caserne : _____ Groupe : _____

Nature de l'événement : _____

Lieu (adresse) : _____
Affectation : _____

Indices (extérieurs et intérieurs) (ampleur, intensité-densité)

Feu : _____
Fumée : _____
Eau : _____
Autres : _____

Distance parcourue (zone de sécurité ✕ victime) : _____
Temps requis (zone de sécurité ✕ victime ✕ zone de sécurité) : _____

Risques (description - niveau pour la vie / santé)

Victime : _____
Sauveteur : _____
